

Tribune de William Jacquillard,
président du Conseil de développement du Grand Angoulême,
président de la Coordination nationale des Conseils de développement

Angoulême, le 15/4/2014

Après les municipales, il serait temps de donner la parole aux citoyens

Maintenant qu'ont été constatées et abondamment commentées les conséquences du « chamboulement » politique issu des urnes, n'est-il pas urgent de s'interroger sur le désengagement citoyen, traduit par l'abstention et par des votes de défiance adressés à la démocratie représentative locale ? Avant ce constat d'échec, il y a eu pourtant depuis 2012 et lors de la préparation des nouvelles lois de décentralisation des alertes et interpellations sur la trop faible place laissée aux citoyens dans l'exercice de la démocratie locale, venant de la Coordination nationale des Conseils de développement et de diverses associations et collectifs.

Alors que peut-on faire, attendre les échéances électorales successives comme le 25 mai prochain et imaginer que le processus de délitement va être freiné parce que des têtes auront changé à tous les niveaux des exécutifs ?

Dans ce paysage un peu ravagé, nous pensons qu'il est encore temps d'avancer quelques propositions concrètes venues de ceux qui ne sont ni élus, ni sondés, ni commentateurs, mais « militants de la citoyenneté » parmi d'autres, pour conforter la démocratie représentative par des dispositions modifiant la place du citoyen dans l'exercice permanent de celle-ci. Combattre ainsi la lente érosion du système démocratique, réduit au seul instant électoral.

Quatre priorités apparaissent.

1- La réforme territoriale, la vraie, celle attendue par les citoyens est une urgence.

Promise à grands renforts de discours pendant la campagne présidentielle, sa traduction dans les projets de loi ne fait que renforcer le sentiment d'une concentration des pouvoirs et des moyens, d'une complexification de l'organisation territoriale, contraire aux attentes pour une réelle démocratie locale. La réorganisation de nos institutions est un enjeu national qui mérite mieux que le débat engagé depuis 2012 dans l'entre-soi, entre « corporations d'élus ». Débat auquel les citoyens ne comprennent rien tant ils ont constaté qu'il est confisqué par leurs élus et la sphère technico-administrative, sans explication claire sur ce qu'il apportera à leur vie quotidienne. Comment organise-t-on la démocratie locale et l'écoute du citoyen au XXIème siècle ?

Faute de tout mettre sur la table, rien ne progresse vraiment et le mode d'élections dites "communautaires" est venu illustrer le grand maelström : qui a compris en France pourquoi il y avait deux listes sur le même bulletin de vote des municipales ?

Notre coordination et nombre d'associations et collectifs, ont maintes fois demandé par des propositions communes et concrètes, que figure un chapitre consistant sur la démocratie locale et l'engagement citoyen dans le projet de loi sur la décentralisation... Il n'est pas trop tard pour bien faire.

2 - La démocratie représentative n'est plus un horizon indépassable. Elle doit donc...être dépassée

Nos institutions du XIXème siècle confèrent au citoyen un statut de "consulté" mais lui dénie celui de "producteur" ou co-producteur. La conséquence de cette délégation du pouvoir est aujourd'hui visible avec des "élections-spectacles" ¹ dans lesquelles des partis vaguement oligarchiques occupent l'espace avec leurs clubs de supporters. Les citoyens regardent, ils peuvent applaudir ou huer mais n'ont pas accès au terrain. Le résultat est connu : ils vont de moins en moins au match, qui n'a lieu que tous les six ans, ils se contentent de le regarder passivement sur leurs écrans.

Cette déprime démocratique a besoin de remèdes forts. Par exemple, on pourrait réfléchir en s'inspirant du Canada à l'introduction d'une dose de tirage au sort dans les assemblées de décision, formule qui mériterait l'expérimentation. Ce n'est pas une solution extrémiste (on ne remplace pas la démocratie représentative par un tirage au sort généralisé), c'est au contraire une solution de sagesse qui permettrait d'inventer enfin un mode opératoire démocratique "mixte" avec l'introduction graduelle de "tirés au sort" à côté des "représentants". Ce n'est pas non plus une douce utopie, et de nombreux auteurs tout à fait sérieux se penchent sur le sujet.²

D'autres dispositifs peuvent être imaginés pour associer le citoyen dans un système d'élaboration et de décision mixte sur les politiques publiques locales (votations locales, souscriptions citoyennes, instances pérennes et reconnues d'expression de la société civile...). L'essentiel est que la démarche interroge l'aspect « délégation de pouvoir » entre les citoyens et les élus, en dehors des périodes électorales. Il nous faut inventer une « démocratie en continu » qui soit le contraire du « chèque en blanc ».

3- Admettre la responsabilité collective

Quand tout va mal, on cherche les coupables et les "politiques" sont facilement désignés à la vindicte publique. C'est aussi une manière pour les citoyens de se dédouaner. Tout le monde a sa part de responsabilité dans la déprime démocratique. Les élus ne viennent pas de la planète Mars et personne n'a trouvé la pierre philosophale de la démocratie.

La fragmentation de la société est une responsabilité partagée qu'il faut assumer collectivement, si douloureux que cela fût. La chasse aux boucs émissaires ne conduit à rien et les citoyens doivent aussi dépasser les concepts de la seule militance ³ qui font croire que le prêche remplace l'action.

On n'arrivera à rien en se satisfaisant de la seule critique de "politiques" qui seraient chargés d'aller décrocher la lune pour des citoyens attendant leur bonheur d'en haut. Mais on y arrivera encore moins si on n'invente pas de nouveaux modes de décision qui ne soient pas que ceux de la délégation.

¹ <http://blogs.mediapart.fr/blog/samjoffre/110214/oui-une-autre-democratie-est-possible>

² Bernard Manin "Principes du gouvernement représentatif" (Calmann-Lévy), David Van Reybrouck, "Contre les élections" (Actes Sud), Goulven Boudic (http://www.nantes-citoyennete.com/ACTU/131118_Boudic.html)

³ "Un militant est un militaire qui porte son uniforme à l'intérieur", selon la formule d'Ambrose Bierce

4- La démocratie participative, dans sa forme actuelle, évolue mais trop peu. Elle doit donc être repensée et dynamisée

Après plusieurs années de montée en puissance d'une diversité d'instances participatives, le bénéfice démocratique a-t-il été vraiment perçu ? Pas si sûr... L'occasion doit aujourd'hui être saisie pour s'interroger sur la multiplication des "conseils" de toute nature dans les collectivités. Partis généralement d'une intention sincère d'élus désireux de bien faire, ils sont souvent "vidés de leur substance ou neutralisés" par une sphère politico/technique peu encline à se créer de nouveaux obstacles dans un paysage déjà bien chargé (multiplication de normes, de contraintes, de lobbyings...).

Il est temps d'avancer, d'innover sur ce concept de participation. Le besoin est d'abord celui de l'information large et du débat libre. Cela suppose de rendre accessibles aux citoyens des lieux de formation et d'information non militants ni partisans, afin qu'ils puissent s'investir selon leur volonté dans l'élaboration et la décision des politiques locales. Il est d'ailleurs intéressant de constater que les seules structures de participation ayant tiré leur épingle du jeu ces dernières années sont les Conseils de développement mis en œuvre dans les territoires urbains et ruraux (les agglomérations et les pays). Avec une réflexion autonome, alors que les démarches participatives classiques sont plutôt liées à des systèmes descendants, ceux de la "question posée", les Conseils de développement ont tenté de sortir les citoyens et la société civile de cette logique, combinant saisines et auto-saisines, avec aussi bien des défauts, mais une vraie réflexion d'anticipation.

Plutôt que de multiplier les structures, peut-être faut-il s'appuyer sur ces lieux existants du débat libre, ceux qui valorisent une certaine idée de l'éducation populaire⁴, sachant qu'ils sont eux-mêmes dans une démarche de rénovation.

En juin 2013, le président de la République a adressé une réponse écrite à un courrier de Michel DINET, décédé depuis peu, alors président du conseil général de Meurthe et Moselle et engagé de longue date en faveur de la participation citoyenne à la vie des territoires. Ce courrier se concluait ainsi : *« S'agissant des projets de loi de décentralisation et de modernisation de l'action publique, je souhaite que vos propositions en matière de participation citoyenne puissent être étudiées favorablement, et dans toute la mesure du possible, reprises par le gouvernement. Je vous invite à vous rapprocher de Marylise Lebranchu... »*

Depuis, des propositions ont été affinées et portées par la CNCD, avec d'autres... Elles ont été étudiées favorablement dans un projet de loi (troisième volet de la réforme de décentralisation)... Vont-elles être reprises dans le projet de loi à venir sur la réforme territoriale ?



William Jacquillard
Président du Conseil de développement du Grand Angoulême
Président de la Coordination Nationale des Conseils de développement

Voir également l'expression de la Coordination nationale des Conseils de développement suite au vote de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles : www.conseils-de-developpement.fr

⁴ Philippe Audic <http://blogs.mediapart.fr/edition/municipales-2014/article/150214/le-mille-feuille-participatif>